



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

## **DIX-NEUVIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT Paris, le 4 octobre 2010**

### **COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

1. La dix-neuvième session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT s'est tenue le 4 octobre 2010 à Paris (France), à partir de 17 heures 45, sous la présidence de Monsieur Louis-Paul MOTAZE, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun, Président en exercice dudit Conseil.
2. Les dix Etats membres suivants y ont été représentés : Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Tchad.
3. y ont été également pris part : les représentants de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).
4. Les Etats membres suivants n'ont pas été représentés : Bénin, Burundi, Comores, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mauritanie et Togo ainsi que les institutions ci-après : Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), Banque centrale de l'Union des Comores, Banque centrale de Guinée, Banque centrale de la République du Burundi et Banque centrale de Mauritanie.
5. La liste des participants figure en annexe 1.
6. Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été rapportées par M. Martin BALEPA, Directeur Général d'AFRISTAT, assisté par M. Birimpo LOMPO, Directeur Général Adjoint.
7. Après avoir fait constater que quorum était atteint et souhaité la bienvenue aux participants, le Président du Conseil a procédé à l'ouverture des travaux.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8. Le Conseil a adopté son ordre du jour (Annexe 2).

## **2. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2009 ET DES DECISIONS DE LA 18<sup>ÈME</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT**

9. Le Directeur Général a présenté, à titre d'information, un bref résumé du rapport d'activité 2009 d'AFRISTAT approuvé par le Comité de direction lors de sa 20<sup>ème</sup> réunion tenue du 16 au 18 avril 2010 à N'Djamena (Tchad). Ce rapport a rendu compte des principaux résultats atteints et les difficultés rencontrées ainsi que de l'exécution du budget au titre de l'exercice 2009. Les principaux résultats obtenus sont repris ci-après :

- les orientations stratégiques, et les objectifs et résultats attendus du programme de travail d'AFRISTAT, au titre de la période 2011-2015, sont adoptés et approuvés par le Conseil des Ministres et le Comité de direction ;
- le projet de rénovation des indices harmonisés des prix à la consommation des pays de l'UEMOA est entièrement exécuté ; le dispositif proposé par AFRISTAT a fait l'objet d'un règlement pris en Conseil des Ministres de l'UEMOA en mars 2010 ;
- les règlements pris le 16 avril 2009 à Ouagadougou par le Conseil des Ministres d'AFRISTAT et relatifs à la mise en place des cadres méthodologiques communs pour la création et la gestion d'un répertoire d'entreprises à des fins statistiques et pour la mise en place d'un indice harmonisé de la production industrielle ont été largement diffusés et la Direction générale apporte régulièrement ses appuis pour leur mise en œuvre dans les Etats.

10. La Direction générale a poursuivi son programme d'assistance technique aux Etats pour le renforcement des capacités des cadres nationaux dans plusieurs autres domaines (coordination statistique et gestion axée sur les résultats, comptabilité nationale, analyse conjoncturelle, statistiques des prix, statistiques sociodémographiques, diffusion, etc.).

11. Les difficultés rencontrées dans l'exécution du Plan d'action 2009 ont porté essentiellement sur l'insuffisance de communication entre la Direction générale et les Etats membres, notamment en ce qui concerne les activités menées par ceux-ci avec l'appui d'autres partenaires et dans lesquels la Direction générale est parfois amenée à intervenir. Par ailleurs, malgré le caractère officiel des missions effectuées, les experts d'AFRISTAT éprouvent encore des difficultés à obtenir des visas d'entrée dans certains Etats membres.

12. S'agissant du financement de ses activités au titre de l'exercice 2009, la Direction générale a disposé, sur ses ressources propres, d'un budget équilibré en dépenses et en recettes à un milliard

trois cent soixante dix sept millions six cent trente mille (1 377 630 000) francs CFA.

13. Ce budget a été exécuté à 85,1 % pour les dépenses et à 112,9 % pour les recettes. « L'économie » des dépenses (205 159 155 FCFA) et le surplus des recettes (177 043 772 FCFA), soit un total de 382 202 927 francs CFA, ont été affectés par le Comité direction en recettes du budget 2010.

14. Enfin, il convient de relever que les partenaires au développement ont apporté l'équivalent de 2 074 079 995 francs CFA pour soutenir l'action d'AFRISTAT et certaines activités dans les pays membres.

15. Le Conseil des Ministres a félicité la Direction générale pour les résultats obtenus et l'a encouragée à poursuivre ses efforts pour l'amélioration de la communication avec les Etats membres. Il a instruit le Directeur Général d'évaluer les niveaux de réalisation de ses plans d'action et de proposer toute mesure visant à améliorer le taux d'absorption des financements mis à la disposition des Etats membres pour l'exécution des projets et programmes statistiques. Enfin, le Conseil a demandé au Directeur Général de prendre les dispositions à l'effet de satisfaire les besoins en assistance technique des Etats membres en statistiques sectorielles, notamment celles relatives aux nouveaux défis (changements climatiques, gouvernance, etc.).

### **3. SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU FONDS AFRISTAT 2006-2015 ET MESURES A PRENDRE**

16. Le Directeur Général a présenté la situation des contributions au Fonds AFRISTAT pour la période 2006-2015 (Cf. Annexe 8) et a rappelé la résolution du Conseil prise lors de sa dix-huitième session tenue le 16 avril 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso) fixant exceptionnellement au 31 décembre 2009, la date butoir pour le versement intégral des contributions<sup>1</sup>.

17. Cette situation fait ressortir la faible évolution que connaît le recouvrement des contributions des Etats membres depuis la dernière session du Conseil. Le Directeur Général a porté à l'attention du Conseil les difficultés auxquelles AFRISTAT serait confronté si cette situation persistait. Il a rappelé les dispositions statutaires relatives aux sanctions auxquelles s'exposent les Etats n'ayant pas versé la totalité de leurs contributions ou n'ayant pas ratifié le Traité créant AFRISTAT.

18. Le Directeur Général a également soumis au Conseil, un projet de décision renouvelant la mise en place d'un Comité ministériel chargé de la mobilisation des ressources financières d'AFRISTAT en remplacement de celui créé par décision n° 06/CM/2003 du 7 avril 2003 dont certaines dispositions devraient être révisées (Cf. Annexe 6).

---

<sup>1</sup> La Direction générale présente en annexes 3, 4 et 5 les extraits des comptes rendus des 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> sessions du Conseil des Ministres d'AFRISTAT, respectivement.

19. Après échanges sur la situation financière d'AFRISTAT, les représentants des Etats n'ayant pas encore libéré leurs quotes-parts se sont engagés à mettre tout en œuvre afin que leurs gouvernements respectifs honorent à leurs engagements dans les tout prochains jours.

20. Le Conseil n'a pas adopté le projet de décision soumis à son examen. Il a désigné son président et le Mali, Etat de siège d'AFRISTAT, pour mener le plaidoyer auprès des Etats membres pour accélérer le versement de leurs contributions au Fonds AFRISTAT.

#### **4. EXAMEN DE LA DEMANDE D'ADHESION DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI A AFRISTAT**

21. Le Conseil des Ministres a accepté la demande d'adhésion de la République de Djibouti à AFRISTAT. Toutefois, cette adhésion ne sera effective qu'après ratification du Traité créant AFRISTAT et le versement de sa contribution au Fonds dont le montant lui sera communiqué ultérieurement.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

##### **5.1. Information sur la construction du siège d'AFRISTAT**

22. Le représentant du Mali a informé le Conseil de l'attribution imminente d'une parcelle de terrain à AFRISTAT pour la construction de son siège.

##### **5.2. Organisation d'une session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT décrochée des réunions de la Zone Franc**

23. Le Directeur Général, suivant une résolution de la dix-huitième session du Conseil, a proposé l'organisation d'une session du Conseil des Ministres en dehors de la réunion des ministres des Finances de la Zone Franc. Auparavant, il a souligné les difficultés qui entourent d'une manière générale l'organisation des réunions du Conseil en marge de celles de la Zone Franc ainsi que les avantages que l'on tirerait en procédant ainsi.

24. Pour des raisons de coût et de disponibilité de ses membres, le Conseil a maintenu le statu quo.

##### **5.3. Adoption du communiqué de presse**

25. Les membres du Conseil des Ministres ont approuvé le communiqué de presse sanctionnant leurs travaux (annexe 7).

26. L'ordre du jour étant épuisé, le Président a remercié les membres du Conseil pour leur participation active aux travaux de cette session et les a invités à mener le plaidoyer auprès des gouvernements de leurs pays respectifs pour le versement des contributions au Fonds AFRISTAT. Il a clos la réunion à 20 heures.

Fait à Paris, le 4 octobre 2010

**Le Rapporteur**



**Martin BALEPA**

Directeur Général d'AFRISTAT



**Pour le Conseil des Ministres d'AFRISTAT**



**Louis-Paul MOTAZE**

Ministre de l'Economie, de la Planification et de  
l'Aménagement du Territoire de la République du  
Cameroun

**ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS**

| <b>Pays/Institution</b> | <b>Noms et prénoms</b>  | <b>Titre/Fonction/Qualité</b>  |
|-------------------------|-------------------------|--|
| Burkina Faso            | GNANKAMBARY Moumounou   | Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité publique   |
| Cameroun                | MOTAZE Louis-Paul       | Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire                        |
| Centrafrique            | FEIGOUTO Augustin       | Conseiller du Ministre des Finances  |
| Congo                   | MASSAMBA-DEBAT Robert   | Directeur Général de l'Économie  |
| Côte d'Ivoire           | BEUGRE Yao Claude       | Conseiller spécial du Ministre des Finances  |
| Guinée                  | DIARE Mohamed           | Secrétaire Général du Ministère de l'Économie et des Finances  |
| Mali                    | BOUARE Lassine          | Ministre du Budget   |
| Niger                   | MAMANE Malam Annou      | Ministre de l'Économie et des Finances   |
| Sénégal                 | NDIAYE Pierre           | Directeur de la Prévision et des Etudes économiques  |
| Tchad                   | HAGGAR Ousman Abdoulaye | Directeur Général de l'Institut national de la Statistique, des études économiques et démographiques |
| CEMAC                   | HASSAN Adoum-Bakhit     | Commissaire en charge des politiques économiques, monétaires et financières                          |
| UEMOA                   | DIOP Abdoulaye          | Directeur des Etudes et des Statistiques économiques   |
| AFRISTAT                | BALEPA Martin           | Directeur Général  |
|                         | LOMPO Birimpo           | Directeur Général Adjoint  |

## **ANNEXE 2 : PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Compte rendu de la mise en œuvre du Plan d'action 2009 et des décisions de la 18<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT
3. Situation des contributions au Fonds AFRISTAT 2006-2015 et mesures à prendre
4. Examen de la demande d'adhésion de la République de Djibouti à AFRISTAT
5. Questions diverses

**B. Compte rendu des activités du Président du Comité interministériel chargé de la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT**

....

25. Clôturent les débats sur ce point, le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a décidé de ce qui suit :

**Sur la contribution des Etats membres au Fonds AFRISTAT**

- i. *Les Etats membres doivent prendre les dispositions urgentes pour libérer leurs contributions au Fonds AFRISTAT avant le 30 juin 2005. Les membres du Conseil des Ministres sont invités à sensibiliser les ministres en charge du Budget pour la réalisation de cet engagement.*
- ii. *Les Etats membres doivent trouver un mécanisme plus durable pour la participation des institutions sous-régionales au Fonds AFRISTAT.*

**Sur la recherche des financements extérieurs**

- iii. *Les Etats membres doivent poursuivre le plaidoyer auprès de la BAD et de la France. A cet effet, le Comité interministériel chargé de la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT, auquel s'associe le Président en exercice du Conseil des Ministres, engagera toute négociation avec ces bailleurs pour obtenir leur engagement ferme à soutenir financièrement AFRISTAT. En ce qui concerne particulièrement la BAD, la prochaine Assemblée générale de cette institution devra constituer une occasion pour réaliser cet objectif.*
- iv. *La Direction générale d'AFRISTAT devra initier un programme de travail à soumettre au financement des bailleurs de fonds dont les règles internes de gestion n'autorisent pas un financement direct au Fonds AFRISTAT.*



**ANNEXE 4 : EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA QUINZIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES (LIBREVILLE  
12 AVRIL 2006)**

**3.2. Etat de la reconstitution du Fonds AFRISTAT 2006-2015**

24. Le Directeur Général a fait le point sur la mobilisation des contributions des Etats membres au Fonds AFRISTAT pour la période 2006-2015. Au 17 mars 2006, les contributions versées s'élevaient à 799 614 266 francs CFA soit près de 12% seulement des contributions attendues. Après déduction de l'alimentation du budget 2006, et la prise en compte du reliquat de la gestion du premier Fonds, les ressources propres d'AFRISTAT pour la période après 2006 s'élevaient à 261 millions de francs CFA.

25. Il se dégage donc un retard important dans la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT au regard du délai fixé par le Conseil pour le versement de la totalité des contributions qui était le 30 juin 2005.

**26. Face à cette situation préoccupante, les membres du Conseil se sont engagés à inviter leurs gouvernements respectifs à respecter les échéanciers de versement annoncés lors des sessions antérieures. En particulier, il s'agit notamment :**

- i) d'exécuter entièrement en 2006 les engagements pris lors de la 14<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres (Cf. Annexe 2) ;**
- ii) de verser au moins 50% du volume total attendu des contributions des Etats membres en 2007, condition exigée par la France pour libérer entièrement sa contribution annoncée de 4 millions d'euros ;**

**27. de verser la totalité des contributions en 2008 au plus tard.**

28. Le Conseil a, par ailleurs, félicité la Banque centrale de la République de Guinée pour le versement de sa quote-part et invité les organismes d'intégration régionale et les autres banques centrales à se libérer de leurs contributions.

**La Direction générale d'AFRISTAT a également été instruite de poursuivre les actions de sensibilisation auprès des autorités compétentes des Etats membres pour la mobilisation des ressources propres d'AFRISTAT.**

**3. SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU FONDS AFRISTAT 2006-2015 ET MESURES A  
PRENDRE**

14. Le Directeur Général a fait un exposé sur la situation des versements de contributions au Fonds AFRISTAT 2006-2015 au 9 mars 2009 ainsi que sur la mise en œuvre de la résolution relative au versement intégral, au 31 décembre 2008, des contributions au Fonds AFRISTAT 2006-2015, prise par le Conseil des Ministres, résolution prise au cours de sa 16<sup>ème</sup> session.

19. Au terme de l'examen de ce point, le Conseil des Ministres a adopté une résolution relative au versement des contributions au Fonds AFRISTAT et a invité son Président à solliciter de nouveau les autorités françaises pour le versement du reliquat de la contribution annoncée par la France.

Résolution 1

**Conscient des difficultés financières rencontrées par les Etats n'ayant pas encore versé la totalité de leurs contributions au Fonds AFRISTAT, et dans un élan de solidarité et de compréhension mutuelles, le Conseil des Ministres fixe exceptionnellement le 31 décembre 2009 comme date butoir ultime pour permettre à tous les Etats membres à s'acquitter entièrement de leurs engagements.**

**DECISION N° 06/CM/2003 DU CONSEIL DES MINISTRES EN DATE DU 7 AVRIL 2003 RELATIVE A LA CREATION D'UN COMITE MINISTERIEL CHARGE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES**

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

**Décide** de créer en son sein un comité de cinq membres chargé :

- i. d'analyser le programme d'activités proposé dans l'étude,*
- ii. d'évaluer les ressources financières nécessaires pour la période 2006-2015,*
- iii. de proposer une règle de répartition des contributions entre les Etats membres (contributions égales ou calculées selon une clé de répartition à déterminer),*
- iv. de négocier avec les partenaires africains et extérieurs bilatéraux et multilatéraux leur contribution à la reconstitution des ressources d'AFRISTAT,*
- v. de faire des propositions relatives au mode de gestion du fonds de capitalisation ;*

**Désigne** comme membres de ce comité les Etats suivants : Cap-Vert, Congo, Gabon, Mali et Togo ;

**Désigne** le Mali pour assurer la présidence du comité ministériel, et ;

**Instruit** la Direction Générale d'AFRISTAT d'assurer le secrétariat de ce comité.

Fait à Niamey, le 7 avril 2003

Pour le Conseil des Ministres

**M. Baltasar ENGONGA EDJOO**

**Ministre de l'Economie de la**

**République de Guinée Equatoriale**

## **ANNEXE 7 : COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a tenu sa 19<sup>ème</sup> session ordinaire le 4 octobre 2010 à Paris (France) sous la présidence de Monsieur Louis-Paul MOTAZE, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun.

Les travaux du Conseil ont porté sur les questions relatives à la gestion courante de l'organisation. Le Conseil a pris connaissance de l'exécution du plan d'action 2009 de la Direction générale et des résultats des actions pour la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT.

Examinant la mise en œuvre du Plan d'action 2009, le Conseil s'est réjoui des résultats atteints et a félicité la Direction générale pour ses réalisations. Il a particulièrement noté avec satisfaction les progrès significatifs réalisés en matière de renforcement de l'harmonisation statistique.

Le Conseil a, à cet égard, réaffirmé le rôle essentiel des statistiques comparables et de qualité pour l'évaluation des politiques de développement en général, et celles de l'intégration économique en particulier. Il a invité les Etats membres à prendre toute mesure idoine pour améliorer la communication avec AFRISTAT.

Au titre des questions relatives au financement d'AFRISTAT, le Conseil a invité les Etats à tout mettre en œuvre pour doter l'organisation de ressources nécessaires à la réalisation des objectifs qui lui sont assignés. A cet effet, le Conseil a mis en place un Comité ministériel chargé de la mobilisation des ressources financières d'AFRISTAT.

Poursuivant ses délibérations, le Conseil a accepté la demande d'adhésion de la République de Djibouti comme vingtième Etat membre d'AFRISTAT.

Le Conseil des Ministres a exprimé sa satisfaction à la Direction générale pour le travail accompli et a adressé ses vifs remerciements aux partenaires techniques et financiers, particulièrement à la France pour l'assistance multiforme qu'ils apportent au développement de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT.

Les membres du Conseil expriment leur profonde gratitude aux autorités françaises pour l'accueil de cette réunion à Paris.

Fait à Paris, le 4 octobre 2010.

Le Président du Conseil des Ministres,

**Louis-Paul MOTAZE**

## ANNEXE 8: Etat des versements au Fonds AFRISTAT 2006-2015

| Etats membres et autres sources | Fonds AFRISTAT 1998-2005        |                   |                    | Fonds AFRISTAT 2006-2015             |                   |                                       |                      |  |
|---------------------------------|---------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|----------------------|--|
|                                 | Montant de la contribution en € | Reliquat à verser |                    | Montants des contributions attendues |                   | Versements enregistrés au 6 août 2010 |                      |  |
|                                 |                                 | €                 | FCFA               | millions FCFA                        | €                 | €                                     | FCFA                 | % par rapport à la contribution attendue |
| Bénin                           | 201 453,75                      | -                 | -                  | 362                                  | 551 865           | 551 865,44                            | 362 000 000          | 100,0%                                   |
| Burkina Faso                    | 201 453,75                      | -                 | -                  | 378                                  | 576 257           | 579 306,26                            | 380 000 000          | 100,5%                                   |
| Burundi                         | -                               | -                 | -                  | 276                                  | 420 759           | 419 899,95                            | 275 436 312          | 99,8%                                    |
| Cameroun                        | 201 453,75                      | -                 | -                  | 486                                  | 740 902           | 740 902,22                            | 486 000 000          | 100,0%                                   |
| Cap-Vert                        | 201 453,75                      | 201 453,75        | 132 144 997        | -                                    | -                 | -                                     | -                    |  |
| Centrafrique                    | 201 453,75                      | -                 | -                  | 274                                  | 417 710           | -                                     | -                    | 0,0%                                     |
| Comores                         | 201 453,75                      | 201 453,75        | 132 144 997        | 252                                  | 384 172           | 19 208,58                             | 12 600 000           | 5,0%                                     |
| Congo                           | 201 453,75                      | -                 | -                  | 486                                  | 740 902           | 740 902,22                            | 486 000 000          | 100,0%                                   |
| Côte d'Ivoire                   | 201 453,75                      | -                 | -                  | 486                                  | 740 902           | 228 673,53                            | 150 000 000          | 30,9%                                    |
| Gabon                           | 201 453,75                      | -                 | -                  | 486                                  | 740 902           | 701 265,67                            | 460 000 000          | 94,7%                                    |
| Guinée                          | 201 453,75                      | 101 453,75        | 66 549 297         | 369                                  | 562 537           | 295 128,18                            | 193 591 396          | 52,5%                                    |
| Guinée-Bissau                   | 201 453,75                      | 201 453,75        | 132 144 997        | 260                                  | 396 367           | -                                     | -                    | 0,0%                                     |
| Guinée Equatoriale              | 201 453,75                      | -                 | -                  | 372                                  | 567 110           | 414 683,07                            | 272 014 263          | 73,1%                                    |
| Mali                            | 201 453,75                      | -                 | -                  | 378                                  | 576 257           | 576 257,28                            | 378 000 000          | 100,0%                                   |
| Mauritanie                      | 201 453,75                      | 21 464,53         | 14 079 809         | 302                                  | 460 396           | 271 817,33                            | 178 300 480          | 59,0%                                    |
| Niger                           | 201 453,75                      | -                 | -                  | 311                                  | 474 116           | 254 132,52                            | 166 700 003          | 53,6%                                    |
| Sénégal                         | 201 453,75                      | -                 | -                  | 486                                  | 740 902           | 370 451,11                            | 243 000 000          | 50,0%                                    |
| Tchad                           | 201 453,75                      | -                 | -                  | 302                                  | 460 396           | 152 449,01                            | 100 000 000          | 33,1%                                    |
| Togo                            | 201 453,75                      | -                 | -                  | 291                                  | 443 627           | 443 626,63                            | 291 000 000          | 100,0%                                   |
| <b>Total Etats membres</b>      | <b>3 626 167,50</b>             | <b>727 279,53</b> | <b>477 064 099</b> | <b>6 557</b>                         | <b>9 996 082</b>  | <b>6 760 569,00</b>                   | <b>4 434 642 560</b> | <b>67,6%</b>                             |
| <b>Autres sources</b>           | <b>2 286 735,26</b>             | <b>-</b>          | <b>-</b>           | <b>10 490</b>                        | <b>15 991 902</b> | <b>2 350 000,00</b>                   | <b>1 541 498 950</b> | <b>14,7%</b>                             |
| France                          | 2 286 735,26                    | -                 | -                  | 2 624                                | 4 000 000         | 2 350 000,00                          | 1 541 498 950        | 58,8%                                    |
| <b>TOTAL Fonds AFRISTAT</b>     | <b>5 912 902,76</b>             | <b>727 279,53</b> | <b>477 064 099</b> | <b>17 047</b>                        | <b>25 987 984</b> | <b>9 110 569,00</b>                   | <b>5 976 141 510</b> | <b>35,1%</b>                             |